



2025/25 / DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TÉLÉSURVEILLANCE POUR LA MAISON DE SANTÉ DE BÉGARD

Le Maire de BÉGARD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023/82 du 3 octobre 2023, portant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire, notamment l'alinéa 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des locaux professionnels de la maison de santé de Bégard au moyen d'un système de télésurveillance ;

Considérant la proposition présentée par CINQ sur 5, dont le siège social est fixé 3 avenue Nicolas Conté BP 10247 – 28005 CHARTES ;

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le contrat de télésurveillance professionnel+ avec la société CINQ sur 5, pour un montant mensuel de 50 euros HT ;

Article 2 : DE DIRE que l'abonnement est souscrit pour une durée d'un an à compter de la mise en service du système de télésurveillance. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois ;

Article 3 : DE DIRE que toutes les conditions sont fixées dans le contrat annexé ;

Article 4 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et la comptable assignataire du Service de Gestion comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **27 FEV. 2025**

L'accusé de réception le : **27 FEV. 2025**

La publicité sur le site internet, à compter du : **3 MAR. 2025**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de
deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

**Fait à Bégard, le 27 février
2025**

Le Maire,

Vincent CLECH

